

CONSULTATION CAHIER DES CHARGES

Etude d'opportunité - faisabilité
Centrales photovoltaïques
citoyennes pour EnerCit'IF à Paris
élargi aux autres associations en
Ile de France

Date limite de remise des offres : 18/05/2018

Groupe Technique Toitures
Révision du 16/04/2018

Consultation portée par l'association EnerCit'IF

Grappe de toitures (1^{ère} vague) à Paris (75) et en Ile de France

Table des matières

1.	Objet de la consultation	2
	Introduction	2
1.1.	Description de la prestation attendue	4
1.1.1.	Partie ferme de l'étude d'opportunité :	4
1.1.2.	Partie optionnelle et complément d'assistance au Maître d'Ouvrage :	5
1.2.	Livrables	6
1.3.	Planning des prestations	6
	L'entreprise candidate indiquera sa capacité à réaliser ces prestations dans des délais plus courts à compter du démarrage de la prestation.	6
2.	Processus de consultation	6
2.1.	Général	6
2.2.	Dossier à remettre pour répondre à l'appel d'offre	7
2.2.1.	Offre technique	7
2.2.2.	Offre commerciale	7
2.3.	Planning de la consultation	8
2.4.	Critères de sélection du prestataire	8
2.5.	Remise de l'offre et contacts	8
3.	Vocation du projet et présentation des acteurs	9
3.1.	Associations de préfiguration	9
3.1.1.	EnerCit'IF – Maître d'Ouvrage et Chef de file pour la consultation	9
3.1.2.	Sud Paris Soleil	9
3.1.3.	Energcity 78	10
3.1.4.	Electrons Solaires 93	10
3.1.5.	Plaine Energie Citoyenne	10
3.2.	Mairie de Paris	11
3.3.	Les Bailleurs Sociaux	11
3.4.	La Caisse des Dépôts et Consignations	11
3.5.	Energie Partagée	11
3.6.	Les citoyens	12
4.	Annexe Technique	12



4.1.	Liste des sites retenus en préféabilité	12
4.1.1.	EnerCit'IF – Lot N°1	12
4.1.2.	Sud Paris Soleil – Lot N°2	13
4.1.3.	Enercity78 – Lot N°3	13
4.1.4.	Electrons Solaires 93 – Lot N°4	13
4.1.5.	Plaine Energie Citoyenne – Lot N°5	13
4.2.	Compléments aux caractéristiques des sites	13
4.3.	Informations sur l'association et le projet	14
5.	Annexe commerciale Cahier des clauses contractuelles	15
5.1.	Rôle du Fournisseur	15
5.2.	Type de rémunération	15
5.3.	Délai et pénalités	15
5.4.	Conditions de paiement	15
5.5.	Assurances	15
5.6.	Confidentialité	15

1. Objet de la consultation

Introduction

La présente consultation porte sur le choix d'un Bureau d'Études pour réaliser l'étude de faisabilité et accompagner EnerCit'IF dans l'étude d'opportunité sur un ensemble de toitures dans le cadre du projet de développement de centrales photovoltaïques à Paris.

Ce projet, porté par EnerCit'IF, vise l'installation et l'exploitation de deux à trois dizaines de centrales photovoltaïques d'une puissance de 36 kWc et 100 kWc, pour une puissance totale installée de l'ordre de 2 MWc. Il a été découpé en plusieurs vagues, et la 1ère vague pilote, objet de cette consultation, sera suivie de deux autres vagues, l'ensemble étant réparti sur 3 ans de 2018 à 2020.

Par ailleurs, EnerCit'IF participe activement à la dynamique des projets citoyens d'EnR animée par Energie Partagée en Ile de France. Une dizaine de projets sont en cours de maturation, dont quatre (en plus d'EnerCit'IF) ont prévu de déployer également des centrales PV (de 9 à 100 kWc), selon le rythme suivant :

- Une vingtaine de centrales initiées en 2018,
- Une vingtaine en 2019,
- Une trentaine en 2020.



Fortement impliquée dans le projet de l'association EnerCit'IF, la Mairie de Paris lui apporte son soutien politique et financier. Elle a inclus d'ores et déjà une subvention de 2M€ dans le cadre du budget participatif de la ville à destination des projets d'énergie citoyenne dans la capitale. Ce budget sera mobilisable par EnerCit'IF pour la phase de développement post-études (installation, etc.).

Notre projet d'EnR citoyen participatif sera un pionnier à Paris. La subvention permet de compenser le déficit de rentabilité des projets dans des zones d'ensoleillement plus faible qu'au sud de la Loire, ce qui induit une probabilité de succès très élevée.

Les centrales photovoltaïques seront installées sur des toitures essentiellement mises à disposition par la Ville de Paris, en majorité ERP (stades, gymnases et collèges), quelques toitures d'immeubles HLM toutes situées dans les quartiers prioritaires de la ville, dans différents arrondissements : 13ème, 17ème, 18ème, 19ème, 20ème. Certaines toitures privées seront également étudiées dans et hors des quartiers prioritaires.

Le mode d'utilisation envisagé de la production d'énergie est celui de la revente totale de l'électricité sur le réseau, mais l'option de l'autoconsommation n'est pas totalement exclue lors des prochaines vagues.

La 1ère vague aura pour première vocation d'ouvrir la voie de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables par une coopérative citoyenne à Paris et en Ile de France avec une inauguration en 2019, en second, l'expérimentation d'un partenariat entre des professionnels du PV et des bénévoles de l'association qui vont monter en compétences lors de cette première phase du projet, et en troisième lieu, la sensibilisation des citoyens sur une réalisation concrète, en vue de déployer les vagues suivantes.

Une structure coopérative sera créée mi-2018 et son capital sera en partie citoyen. Elle réunira le plus largement possible les acteurs publics, privés et citoyens du territoire autour d'un projet de développement économique, social et environnemental. Elle assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction, puis la gestion des centrales pour toute la durée de l'exploitation.

Le financement du projet sera en majorité un investissement citoyen, en direct ou via des outils d'investissement tels qu'Energie Partagée Investissement, et il sera fait appel le cas échéant à un prêt bancaire.

Dans cette optique, l'association de préfiguration EnerCit'IF a été créée en 2016. C'est une association citoyenne déjà mature qui a près de deux ans.

Elle compte parmi ses adhérents 35 citoyens et est en lien avec les principaux acteurs institutionnels de Paris et de l'île de France, ainsi qu'avec plusieurs structures associatives et coopératives dans le domaine de l'énergie citoyenne (Energie Partagée Association etc.). Sa présidence a été confiée à Patrick GEZE.

Elle compte également parmi ses membres actifs, quelques compétences en développement de projet PV, en technique et installation de centrale PV, en juridique et en gestion de projet.

Elle s'appuiera sur le réseau d'expérience d'Energie Partagée, pour assurer la maîtrise d'ouvrage dans cette phase d'étude d'opportunité et gérer le projet en interface avec un Maître d'œuvre, complété selon le besoin d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation des compétences et des prestations nécessaires pour développer plusieurs projets en Ile de France, EnerCit'IF assure un rôle de

chef de file pour organiser la consultation, et élargi son périmètre afin de regrouper les besoins d'étude de faisabilité des autres associations en Ile de France, et de gérer un seul et même appel d'offres.

A noter que ces projets bénéficieront d'un complément de financement du Conseil Régional d'Ile de France pour assurer leur viabilité.

Le processus de consultation élargi suivra les règles suivantes :

- Un Lot d'études séparé sera défini pour chaque association, et fera l'objet d'une commande propre, gérée et financée de façon indépendante, par une personne désignée par chaque association.
- Un seul prestataire sera retenu pour une association, mais le cas échéant plusieurs prestataires seront retenus pour traiter l'ensemble des projets des associations, selon le résultat des négociations.

	Associations en Ile de France	Objet de cette consultation	Nombre de toitures visées	
		2018	2019	2020
Lot N°1	EnerCit'IF	5	12	12
Lot N°2	Sud Paris Soleil	4	2	2
Lot N°3	Enercity 78	4	4	4
Lot N°4	Electrons Solaires 93	3	3	3
Lot N°5	Plaine Energie Citoyenne	2	3	3
Total		18	24	24

1.1. Description de la prestation attendue

La présente consultation est limitée à la 1^{ère} vague de centrales photovoltaïques sur toitures, pour laquelle une entreprise partenaire doit être choisie.

Pour le Lot N°1, cette première vague comportera 4 à 6 toitures sélectionnées par nos soins dans la liste de 12 toitures qui figure au §4.1, à l'issue de l'étude de préfaçabilité qui est actuellement en cours sous la responsabilité d'EnerCit'IF, et d'une concertation avec les services de la ville.

Les autres Lots N°2 à N°5 sont également présentés par chaque association avec sa liste des toitures sélectionnées pour étude de faisabilité en Annexe Technique §4.1.

La prestation qui sera confiée à un bureau d'étude par EnerCit'IF comprend une partie ferme pour l'étude de faisabilité et les pièces constitutives des dossiers administratifs standards sur chacun des 4 à 6 sites ainsi retenus, ainsi qu'une partie optionnelle en assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

Chaque association définira les options qu'elle souhaite retenir selon ses besoins.

1.1.1. Partie ferme de l'étude d'opportunité :

Une étude d'opportunité complète doit être réalisée, pour laquelle les éléments suivants sont demandés de manière ferme :

- Etude de faisabilité technico-économique pour l'ensemble des toitures de la liste de la vague 1
 - Visite du site
 - Détermination du potentiel PV
 - Conception technique de la toiture PV
 - Modélisation économique de la toiture
- Éléments nécessaires à la constitution du dossier de la déclaration préalable en vue de l'autorisation d'urbanisme (selon pièces indiquées dans le document Cerfa), incluant des échanges préalables suffisants avec les ABF pour le dépôt d'un dossier acceptable, incluant la liste des éléments nécessaires (dans le cas des ERP) à fournir à la Commission de Sécurité du Bâtiment
- Éléments nécessaires pour le dépôt de la demande de raccordement
- Qualification du besoin d'une étude de structure selon le contexte réglementaire et selon la nature de chaque toiture et avis prévisionnel sur le résultat de l'étude.

Chaque item mentionné ci-dessus fera l'objet d'un livrable.

En complément, un rapport de synthèse technico-économique d'aide à la décision sera remis. Le prestataire formulera une ou plusieurs propositions pour chaque toiture.

Sont attendus les éléments suivants :

- Technologie : Préconisation pour les panneaux et le système de pose, pour le type d'onduleur, pour le monitoring (différentes variantes possibles). Préconisations spécifiques pour le cas d'un ERP.
- Quantité prévisionnelle d'électricité produite par an.
- Montant prévisionnel de l'investissement, avec le détail des coûts pour les panneaux, le système de fixation, l'onduleur, les câbles et tableaux électriques incluant les systèmes de protection, le dispositif de monitoring de la performance, la pose en toiture, le suivi du chantier jusqu'à la mise en service
- Les coûts d'exploitation, avec le détail des coûts pour la maintenance et le nettoyage, le monitoring, l'assurance, le TURPE.

1.1.2. Partie optionnelle et complément d'assistance au Maître d'Ouvrage :

Pour l'ensemble des sites retenus pour la vague 1, les éléments suivants seront proposés en option, et feront l'objet d'une cotation détaillée :

- Étude de la structure le cas échéant (voir ci-dessus selon qualification du besoin). Prise en charge de la prestation, suivi et prise en compte du résultat
- Etude nécessaire dans le cas des ERP pour pouvoir fournir les documents attendus (tel que notice de sécurité) par la Commission de Sécurité du Bâtiment, prise en charge et suivi de la prestation éventuelle d'un Bureau de Contrôle



- Suivi de l'instruction et obtention de l'autorisation d'urbanisme (DP, ABF)
- Gestion de la demande de raccordement, suivi et obtention des tarifs (analyse financière)
- Dossier de consultation des entreprises pour l'installation

L'option suivante sera demandée sur une ou plusieurs toitures en fonction des études de préfaisabilité.

- Avis technico-économique sur l'intérêt d'opter pour un modèle en autoconsommation

1.2. Livrables

Il est précisé que l'ensemble des livrables fournis par le prestataire sera la propriété de EnerCit'IF, ou de chacune des associations qui a passé commande pour son propre Lot.

1.3. Planning des prestations

Le Maître d'Ouvrage enclenchera les prestations avec le prestataire retenu dès la passation de la commande à la date J0, en confirmant le choix des toitures retenues. La date cible pour J0 est en Juin (et sera confirmée individuellement par chaque association).

Le planning des prestations sera proposé pour optimiser les étapes clés de notre projet, et en particulier les délais suivants :

- Remise des éléments nécessaire au dépôt du dossier de déclaration préalable : Au plus tard J0 + 4 semaines
- Date de transmission de l'ensemble des livrables au plus tard : J0 + 12 semaines.

L'entreprise candidate indiquera sa capacité à réaliser ces prestations dans des délais plus courts à compter du démarrage de la prestation.

2. Processus de consultation

2.1. Général

Le choix des options sera fait après remise des offres et de préférence avant la signature de la commande.

Pour information, suite à l'étude d'opportunité, une nouvelle consultation sera mise en place afin de rechercher un Maître d'Œuvre pour prendre en charge la construction des centrales sélectionnées, et le cas échéant de leur maintenance.

Le (ou les) lauréat(s) de cet appel d'offre pourra(ont) participer à cette consultation.

Pour information, une fois la 1ère vague de centrales lancées, deux nouvelles listes de sites (vague 2, vague 3) seront initiées et feront l'objet de consultations similaires à celle-ci (Voir tableau détaillé en introduction).



2.2. Dossier à remettre pour répondre à l'appel d'offre

2.2.1. Offre technique

L'entreprise candidate remettra une offre technique avec les informations suivantes :

- Présentation générale de l'entreprise, et présentation détaillée des moyens dont elle dispose pour gérer des projets PV, distinguant les études, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et ses moyens propres pour l'installation des centrales.
- Descriptif des prestations proposées
- Descriptif des moyens utilisés (logiciel et base de données) pour le calcul du productible et si possible un exemple validant le calcul sur une installation en service, comparant l'énergie réelle produite à l'énergie calculée.
- Références d'installations similaires : Une attention particulière sera donnée aux références concernant des projets sur ERP et/ou sur immeuble, en milieu dense, en Ile de France et à Paris
- Références d'installations ayant nécessité un accord des ABF
- Proposition d'un mode d'interaction après la remise de l'étude, pour accompagner les suites à donner, gérer les dossiers administratifs, aider à la décision, ou toute activité nécessaire à l'aboutissement de l'étude d'opportunité.
- Motivation du candidat à être notre partenaire pour ce projet et références de partenariat dans un cadre associatif et d'énergie citoyenne, et si possible, à offrir la possibilité aux membres de EnerCit'IF de monter en compétence au cours de l'étude de faisabilité
- Avis au niveau préfaçabilité (non engageant) sur une toiture suite à la rencontre et la visite sur un site (voir § 2.3 plus bas)
- Qualifications PV
- Une visite sur une installation de référence pourra être proposée.

2.2.2. Offre commerciale

L'entreprise candidate remettra une offre commerciale en précisant le coût des prestations décomposées selon le tableau ci-dessous, un tableau sera remis pour chaque lot du Lot N° 1 au Lot N° 5.

Lot N° x	Offre commerciale - Tableau de décomposition des prix	Prix par centrale			Total du Lot
		9 kWc	36 kWc	100 kWc	
1	Partie ferme				
1.1	Etude de faisabilité				
1.2	Rapport de synthèse technico-économique				
2	Partie Optionnelle				
2.1	Etude de structure				
2.2	Etude nécessaire dans le cas des ERP pour pouvoir fournir les documents attendus par la Commission de Sécurité du Bâtiment, et définition et suivi de la prestation éventuelle d'un Bureau de Contrôle				
2.3	Suivi de l'instruction et obtention de l'autorisation d'urbanisme (DP, ABF)				
2.4	Gestion de la demande de raccordement suivi et obtention des tarifs (analyse financière)				
2.5	Dossier de consultation des entreprises pour l'installation				
2.6	Avis technico-économique sur l'intérêt d'opter pour un modèle en autoconsommation				

L'entreprise candidate remettra ses commentaires et avis sur le cahier des clauses contractuelles qui est défini en Annexe commerciale au § 5.



2.3. Planning de la consultation

Envoi de l'appel d'offre : mi-avril

Date limite de remise des offres par les candidats : 18 mai à 18h00.

Dépouillement des offres, entretiens et négociations avec les candidats sélectionnés

Désignation du lauréat : début juin (selon planning de chaque association)

Rencontre et visite d'un site avant remise de l'offre : Il est souhaité que le candidat puisse rencontrer le maître d'ouvrage, à l'occasion d'une visite sur un des sites envisagés par EnerCit'IF ou l'une des 4 autres associations, pour faire connaissance et préparer un avis de niveau préfaisabilité sur la toiture visitée.

Pour information, le calendrier envisagé pour le reste du projet vague 1 est le suivant :

Consultation pour l'installation : 2ème semestre 2018

Construction des centrales : Fin 2018-début 2019

Mise en service des centrales : Cible au 1er semestre 2019

2.4. Critères de sélection du prestataire

La sélection se fera sur la base des critères ci-dessous regroupés sur trois thématiques :

- Valeur technique
 - Qualifications PV
 - Références sur installations similaires
 - Qualité des prestations proposées
 - Respect du planning et capacité à l'optimiser
- Capacité à travailler en partenariat dans un projet citoyen
 - Référence de partenariat dans un cadre associatif et d'énergies citoyennes et/ou motivation
 - Mode d'interaction proposé et moyens humains disponibles pour une réactivité optimale dans les mois à venir.
 - Capacité à faire monter en compétence les bénévoles de l'association EnerCit'IF dans la lecture et la compréhension des livrables rendus dans le cadre de la présente consultation
- Prix de la prestation proposé

2.5. Remise de l'offre et contacts

Le dossier de réponse sera à remettre au plus tard le 18 avril 2018 à 18h00, par courriel, à l'adresse mail suivante : toitures@enercitif.org

Vos contacts à EnerCit'IF pour cette consultation sont :

Gilles Wintrebert : gilles.wintrebert@wanadoo.fr;

Mobile : 06 86 42 67 25

Francesco Paolo Oddo : ciccupa@gmail.com;

Mobile : 06 69 97 58 72



3. Vocation du projet et présentation des acteurs

Plus qu'un projet localisé, la création des centrales photovoltaïques de la vague 1 et des vagues suivantes va permettre de fédérer les citoyens et les acteurs clés de Paris et plus largement de l'île de France sur des sujets énergétiques et environnementaux innovants et porteurs de richesses pour le territoire ; tout en impliquant entreprises locales, collectivités et citoyens. Une première sur Paris, et probablement, un exemple à suivre pour d'autres grandes villes.

Les vocations du projet, par ordre de priorité, sont :

- Produire de l'électricité 100% renouvelable
- Expérimenter des projets d'énergie citoyenne dans une grande ville comme Paris
- Sensibiliser les citoyens et toutes les parties prenantes aux enjeux énergétiques et environnementaux

3.1. Associations de préfiguration

3.1.1. EnerCit'IF ~ Maître d'Ouvrage et chef de file pour la consultation

L'association de préfiguration EnerCit'IF a été constituée en 2016 à Paris, pour fédérer les acteurs présentés ci-après dans leur volonté de porter de manière successive plusieurs projets de développement de centrales photovoltaïques citoyennes sur les toits de Paris.

Avec comme objectif d'impliquer au maximum les citoyens, ceux-ci sont invités à investir en temps et en argent dans les infrastructures installées, sur des toitures privées ou publiques.

EnerCit'IF est destinée à donner naissance à une société de projet coopérative, SAS ou SCIC courant 2018.

EnerCit'IF sera le signataire initial du contrat à l'issue de la présente consultation, et le contrat indiquera qu'il sera par la suite transféré à la société nouvellement créée, qui sera Maître d'Ouvrage et suivra les différentes étapes à venir.

3.1.2. Sud Paris Soleil

L'association a été créée en juin 2016 à la suite d'un café citoyen tenu par Daniel Lincot, (chercheur en matériaux pour le photovoltaïque et directeur du comité scientifique de l'institut du photovoltaïque d'île de France). L'association a pour but :

- De collecter l'épargne citoyenne locale afin de promouvoir l'installation de centrales photovoltaïques ;
- De recenser des toitures pertinentes dans un périmètre autour de la ville de Cachan (94) ;
- De mettre en œuvre ces installations de production d'énergie via une société coopérative de type SCIC SAS.
- De proposer des actions d'économies d'énergie et de pédagogies autour de l'énergie

Notre association compte aujourd'hui une soixantaine de membres.

Contact : Benjamin Blanc cafuccio@gmail.com

Mobile : 06 30 99 43 04

Adresse mail : contact@sudparis-soleil.fr

3.1.3. *Enercity 78*

L'association a été créée en 2015, à la suite d'Alternatiba Saint Quentin en Yvelines.

Elle a pour but :

- De collecter l'épargne citoyenne locale afin de promouvoir l'installation de centrales photovoltaïques ;
- De recenser des toitures dans les Yvelines (78)
- De mettre en œuvre ces installations de production d'énergie via des sociétés coopératives de type SCIC locales.
- De proposer des actions d'économies d'énergie et de pédagogies autour de l'énergie

Notre association compte aujourd'hui une cinquantaine de membres.

Contact : Patrick Stefanelli pstefanelli@free.fr Mobile : 06 28 32 10 50

Adresse mail : contact@enercity78.fr

3.1.4. *Electrons Solaires 93*

L'association a été créée en juin 2016 aux Lilas. Elle a pour but :

- De collecter l'épargne citoyenne locale afin de promouvoir l'installation de centrales photovoltaïques ;
- De recenser des toitures pertinentes dans un périmètre comprenant actuellement les villes des lilas, Bagnole, le Pré-Saint-Gervais.
- De mettre en œuvre ces installations de production d'énergie via une société coopérative de type SCIC SAS.
- De proposer des actions d'économies d'énergie et de pédagogies autour de l'énergie

Elle compte aujourd'hui une soixantaine de membres ; parmi les personnes morales : les villes des Lilas, Bagnole, Romainville et l'établissement public territorial Est Ensemble.

Contact : Michel Vial m_vial@club-internet.fr Mobile : 07 82 13 42 82

Adresse mail : contact@electrons-solaires93.org

3.1.5. *Plaine Energie Citoyenne*

L'association Plaine Energie Citoyenne a été créée en novembre 2017. Elle a pour objet de réunir toutes les parties prenantes, citoyens, collectivités, associations, entreprises qui souhaitent développer la production locale d'énergies renouvelables sur le territoire de Plaine Commune, en veillant à promouvoir la maîtrise de l'énergie



par la sensibilisation à l'efficacité et à la sobriété énergétique et à maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales sur le territoire, préparer tous les éléments nécessaires à la création d'une structure de production locale d'énergies renouvelables garantissant une participation majoritaire des citoyens du territoire à la gouvernance. Elle compte actuellement 68 adhérents.

Contact : Laurent Monnet

Adresse mail : Contact@Plaine-Energie-Citoyenne.Fr

3.2. Mairie de Paris

La mairie de Paris est propriétaire-exploitant de la plupart des sites de la liste initiale du projet de centrales photovoltaïques citoyennes EnerCit'IF, vague 1.

Elle fait également partie des principaux soutiens financier du projet, via la mobilisation d'un budget de 2 millions d'euros attribués aux projets énergétiques citoyens lors du budget participatif de 2016. De nombreuses réunions de travail ont été réalisées jusqu'ici entre EnerCit'IF et la mairie pour cadrer la première phase du projet.

La mise à disposition des toitures se fera au moyen d'une convention d'occupation temporaire.

3.3. Les Bailleurs Sociaux

Les trois Bailleurs sociaux liés à Ville de Paris, Paris-Habitat, RIVP, ELOGIE-SIEMP, sont associés au projet, et proposent des toitures d'immeuble dans des quartiers prioritaires de la Ville de Paris, conformément à l'objectif retenu dans le Budget Participatif. La mise à disposition des toitures se fera au moyen d'une convention d'occupation temporaire.

3.4. La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des dépôts et consignations propose de mettre à disposition la toiture de son établissement d'Austerlitz pour mener une étude d'opportunité, dans les mêmes conditions que les toitures mises à disposition par la Ville de Paris ou les Bailleurs sociaux.

3.5. Energie Partagée

Depuis les prémices du projet, Energie Partagée soutient et accompagne EnerCit'IF. Cette association a pour but de mettre en réseau les compétences et d'initier des projets d'énergie citoyenne sur tout le territoire Français.

L'association est la tête d'un réseau en France de plus de 200 acteurs (associations nationales, collectivités, porteurs de projets, professionnels de l'énergie...). Elle a pour objectif de sensibiliser au modèle de l'énergie citoyenne et de fédérer et accompagner les acteurs et porteurs de projets associatifs ou collectivités qui participent à diffuser et construire chaque jour ce modèle.

3.6. Les citoyens

Depuis la création de l'association EnerCit'IF, la participation citoyenne a toujours été un élément structurant dans les projets envisagés. En plus de la participation financière attendue de leur part au sein de l'association et lors du lancement des différentes vagues de projets, l'association envisage à terme de faire participer les citoyens le plus directement possible aux projets portés par l'association, par exemple via des événements (réunions publiques, visites de sites...) pour informer, concerter, et impliquer tous ceux qui le souhaitent.

4. Annexe Technique

4.1. Liste des sites retenus en pré-faisabilité

4.1.1. EnerCit'IF ~ Lot N°1

Nom du site	Puissance cible (kWc)	Pour pré-faisabilité	Adresse	Remarque
Stade	100	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Gymnase	100	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Centre sportif	100	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Collège	100	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Centre Sportif	100	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Collège	36	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Centre sportif	100	1	Paris Quartier prioritaire	Dom Public
Caisse des Dépôts et Consignations Austerlitz	100	1	72 av. Pierre Mendès-France 75013 Paris	Privé
Bailleur Paris Habitat	36	0	NA	à définir
Groupe Rue du Département Bailleur RIVP	< 36	1	29 à 31 rue du Département 75018 Paris	Bailleur
Groupe Zac Evangile Ilot IV Bailleur RIVP	36	1	30-36 rue Jean Cottin - 28-36 rue Tristan Tzara	Bailleur
Bailleur ELOGIE SIEMP	< 36	1	62/68 rue de l'Amiral Mouchez 75014 Paris	Bailleur
Total Toitures retenues en pré-faisabilité	800 à 850	11		
Objectif visé en faisabilité		4 à 6		

Pour rappel 4 à 6 sites seront sélectionnés dans cette liste à l'issue des études de pré-faisabilité, et retenus pour l'étude de faisabilité objet de cette consultation, en préalable au démarrage des études.

4.1.2. Sud Paris Soleil ~ Lot N°2

Nom du site	Puissance cible (kWc)	Pour pré-faisabilité	Adresse	Remarque
Imprimerie	36	1	30 rue Etienne Dolet 94230 Cachan	Privé
Collectif architecte	100	1	9 place de la coupole 94220 Charenton	Valophis
Cité Jardins	36	1	Av Aristide Briand 94230 Cachan	Valophis
Ecole La Plaine	100	1	Av Carnot 94230 Cachan	Dom Public (ERP)
Total Toitures retenues en pré-faisabilité	272	4		
Objectif visé en faisabilité		4		

4.1.3. Enercity78 ~ Lot N°3

Nom du site	Puissance cible (kWc)	Pour pré-faisabilité	Adresse	Remarque
Hôtel de Ville	9	1	Avenue des Noës, 78320 La Verrière	Dom Public
Médiathèque Aimé-Césaire	36	1	19 Avenue du Général Leclerc 78320 La Verrière	Dom Public
Centre technique municipal	36	1	34B Rue du Petit Pont 78320 La Verrière	Dom Public
Gymnase du Bois de l'Etang	36	1	4 Avenue des Noës 78320 La Verrière	Dom Public
Total Toitures retenues en pré-faisabilité	117	4		
Objectif visé en faisabilité Enercity78		4		

4.1.4. Electrons Solaires 93 ~ Lot N°4

Nom du site	Puissance cible (kWc)	Pour pré-faisabilité	Adresse	Remarque
Copropriété, Pré-saint-Gervais	8	1	21 rue du 14 juillet 93310, Le Pré-saint-Gervais	Copropriété
Ecole Waldeck-Rousseau, Les Lilas	36	1	2 avenue Waldeck-Rousseau, 93260, Les Lilas	Dom public
Pavillon - Les Lilas	9	1	sente Patigny, 67, av du général Leclerc, 93260, Les Lilas	Privé
Total Toitures retenues en pré-faisabilité	53	3		
Objectif visé en faisabilité		3		

4.1.5. Plaine Energie Citoyenne ~ Lot N°5

Nom du site	Puissance cible (kWc)	Pour pré-faisabilité	Adresse	Remarque
Ecole Jaurès 1 et 2	100	1	11 Rue de la Justice, 93800 Epinay	Dom Public
Ex Collège Maurice Thorez	100	1	5 Rue Guillaume Apollinaire, 93240 Stains	Dom Public
Total Toitures retenues en pré-faisabilité	200	2		
Objectif visé en faisabilité		2		

4.2. Compléments aux caractéristiques des sites

Les présentation Power point (1 document séparé par Lot joint à l'AO) détaille ces différents sites d'implantation proposés pour la vague 1.



Les éléments suivants y sont détaillés :

- Equipement / Nom du site / Adresse
- Présence ou non dans un quartier prioritaire
- Vue satellite / Surface concernée
- Estimation par chaque association de la puissance installable & remarques

Des éléments complémentaires pourront être fournis au BE sur demande.

4.3. Informations sur l'association et le projet

Présentation de EnerCit'IF (Document séparé joint à l'AO)

5. Annexe commerciale Cahier des clauses contractuelles

Les principales clauses contractuelles qui seront reprises dans le contrat à signer avec le prestataire retenu, sont mentionnées ci-dessous.

5.1. Rôle du Fournisseur

Le Fournisseur est responsable de la totalité des prestations. Il lui appartient d'assurer la coordination des sous-traitants dont il s'est assuré le concours pour les différentes prestations, leur intervention en temps utile selon les directives du Maître d'ouvrage (à titre d'exemple ceci peut concerner l'étude pour fournir les documents attendus par la commission de sécurité, ou l'étude de structure en option). Le fournisseur reste responsable et garant auprès du Maître d'ouvrage de l'exécution de l'ensemble des prestations.

5.2. Type de rémunération

La rémunération sera globale et forfaitaire, non révisable et non actualisable.

5.3. Délai et pénalités

Un calendrier des prestations sera établi à la signature de la commande. A minima, il intégrera les jalons suivants :

Signature de la commande : J0

Remise des éléments du dossier de déclaration préalable bon pour dépôt : J0 + x semaines

Remise de l'ensemble des livrables de la part ferme : J0 + y semaines

Des pénalités de retard seront définies, plafonnées à 10% du montant de la commande.

5.4. Conditions de paiement

Proposition attendue du fournisseur

5.5. Assurances

Le fournisseur fournira une attestation d'assurance Responsabilité Civile Générale mentionnant : La compagnie d'assurance, le numéro et la date d'effet de la commande, les garanties accordées, leur montant et franchise.

5.6. Confidentialité

Le fournisseur devra signer un accord de confidentialité concernant les informations échangées avec le Maître d'Ouvrage et les tiers associés au projet, et ce dès la réception de ce document.